Pays de Mortagne

FICHE PRATIQUE URBANISME N°7

RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires - Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun)
Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

Si les travaux concernent une maison individuelle : Cerfa n°13703*10

Si les travaux concernent un autre bâtiment : Cerfa n°13404*10

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

3 UN PLAN OU PHOTO DES FAÇADES ET TOITURES avant travaux

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur initial de la construction.

4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR après travaux

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.

5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Contactez le service Urbanisme
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02 51 63 58 53 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr

Pays de Mortagne